

Séance du Conseil Municipal

en date du

9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie,

Absents excusés : Mme PEGUET Jennifer, M. DELANGLE Francis (pouvoir à M. DEMURGER Jean-François)

Secrétaire de séance : Mme DUCROT Alexandra

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Rencontre des Elus délégués au Handicap*

Béatrice FARABET indique qu'elle a participé à une rencontre des élus locaux délégués au handicap organisée le 18 mars dans les locaux de la Région à Lyon.

Une présentation des différentes aides de la Région en faveur du handicap a été effectuée ainsi que des exposés sur différents thèmes en lien avec le handicap, l'accessibilité, le soutien aux proches et le handicap invisible.

➤ *MJC*

Béatrice FARABET fait un compte-rendu de l'Assemblée Générale de la MJC.

Elle indique que cette association compte 294 adhérents et que le nombre d'ados accueillis est en forte hausse.

La capacité maximale d'accueil de l'ALSH a également été augmentée.

➤ *Commission Santé*

Béatrice FARABET relate la réunion de la commission « Santé » qui s'est tenue à La Gresle.

Cette réunion avait pour objet d'échanger sur les enjeux de la santé en milieu rural. Au niveau des actions possibles, il a été décidé de mettre l'accent sur la prévention afin d'éviter certains recours au soin.

➤ *Proposition AXA Mutuelle communale*

Béatrice FARABET indique qu'elle a été contactée par AXA qui propose la signature d'une convention pour être labellisé mutuelle communale et faire bénéficier d'un tarif préférentiel aux habitants.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la multiplication de ce type de demandes.

➤ *Les Gargantextes*

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association des Gargantextes. Elle précise que le bilan des dernières représentations est très positif et que 3900 € ont été reversés à différentes associations.

Elle indique qu'une nouvelle pièce de théâtre sera jouée en 2024, année qui marquera les 40 ans de la troupe de théâtre.

➤ *Mission Locale*

Mercedes CARRENO relate l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Roannais à laquelle elle a participé avec Béatrice FARABET.

Elle précise que la Mission Locale a accueilli 2279 jeunes en 2023. Parmi les jeunes accueillis, 680 ont trouvé un emploi.

L'Espace 2M emploi quant à lui 44 personnes et est financé par l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités du Roannais et Pôle Emploi. Le résultat de cette structure est déficitaire à hauteur de 204 000 € en 2023.

➤ *Commission*

Alexandra DUCROT indique qu'elle a participé à la dernière commission d'attribution de la subvention allouée par Charlieu-Belmont Communauté aux assistantes maternelles du territoire pour la réalisation de travaux ou l'achat de matériel. Très peu de demandes ont été déposées (7 dossiers pour moins de 2 000 € d'aide attribuée).

➤ *Ecole Publique*

Alexandra DUCROT fait un compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole. Elle rappelle qu'un projet sur le thème du Brésil est en cours avec l'intervention de musiciens et de danseurs sur une semaine.

Au niveau des effectifs, la prévision pour la rentrée de septembre est de 102 élèves contre 96 actuellement. Elle souligne le succès de la porte ouverte.

➤ *PCAET*

Céline DECHAVANNE relate la dernière réunion de la commission PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial). Elle indique que le groupe de travail va proposer au Conseil Communautaire de reconduire l'aide à l'achat et à la réparation de vélos.

Il est également prévu d'organiser un troc vélo qui pourrait se faire en même temps que le forum des associations prévu en juillet à St Denis. Il a aussi été proposé que Charlieu-Belmont Communauté puisse accueillir des formations destinées aux parents accompagnateurs lors des sorties scolaires à vélos afin de faciliter l'accès à ces formations.

Enfin, elle précise que l'inauguration des circuits VTT de Charlieu-Belmont Communauté aura lieu le 12 juin prochain.

➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement lors de laquelle ont été discutées les modalités de répartition des couts liés aux réseaux d'eaux pluviales qui resteront compétence des communes.

➤ *Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE relate la réunion du SIEVS lors de laquelle a été fait un point sur les travaux sur les réseaux.

Elle fait un point sur les conséquences des crues de la Loire qui ont nécessité l'arrêt des puits de bord de Loire pendant quelques jours et indique qu'une visite de vérification des sources de St Maurice a été effectuée.

Concernant le volume distribué, celui-ci s'est élevé à 790 000 m³ en 2023, ce qui reste stable.

➤ *Convention Territoriale Globale*

Aurélië THEVENET indique qu'elle a participé à la réunion d'un groupe de travail sur le thème de la jeunesse dans le cadre de la CTG, avec 2 axes de réflexion à savoir repenser l'accueil de loisirs pour les pré-ados de 10 ans et travailler sur la posture de l'animateur.

➤ *SIEL*

Jean-François DEMURGER fait un compte-rendu de la réunion de secteur du SIEL qui s'est tenue à St Denis le 8 avril.

Concernant le réseau Très Haut Débit, il indique que le délai de raccordement à la fibre des nouvelles constructions est actuellement de 5 mois. Il rappelle aussi que l'arrêt du réseau cuivre est programmé pour 2030 au plus tard et qu'une communication devra être effectuée auprès des habitants n'ayant pas encore demandé la pose d'une prise THD afin qu'ils anticipent cette démarche.

➤ *Comité Consultatif Déchets Ménagers*

Brigitte BAJARD relate la dernière réunion du Comité Consultatif Déchets Ménagers lors de laquelle a été présenté l'appel à projets organisé par Citeo pour l'installation de corbeilles de rue avec un tri intégré des emballages. Elle indique que les tonnages 2023 d'ordures ménagères sont encore en baisse alors que la quantité d'emballages triés augmente et fait un retour sur le compostage individuel et collectif.

➤ *Charlieu-Belmont Communauté*

René VALORGE donne des précisions sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle effectué.

Il indique que les conclusions de ce rapport qui sera présenté en détail au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion sont positives sur la gestion de la collectivité. Il déplore l'opportunité de la presse qui en a profité pour faire « les gros titres » sans expliquer les choix de la collectivité et l'intégralité des conclusions du rapport.

II. FINANCES

➤ *Comptes Administratifs 2023*

René VALORGE présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2023 en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal et du budget annexe Lotissement de la Rousse

↳ *Budget Communal*

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2023 du budget communal qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	1 027 037.88 €	1 171 948.04 €	2 198 985.92 €
	Dépenses	738 658.63 €	1 086 819.91 €	1 825 478.54 €
Solde d'exécution		288 379.25 €	85 128.13 €	373 507.38 €
Résultat reporté n-1		79 294.52 €	- 100 897.62 €	- 21 603.10 €
Total		367 673.77 €	- 15 769.49 €	351 904.28 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	274 508.00 €	274 508.00 €
	RAR Dépenses	- €	225 069.00 €	225 069.00 €
Solde des restes à réaliser			49 439.00 €	49 439.00 €
Résultat cumulé		367 673.77 €	33 669.51 €	401 343.28 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **367 673,77 €**, et du déficit d'investissement d'un montant de **15 769,49 €**, des restes à réaliser d'investissement de + 49 439 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de **367 673,77 €**.

↳ Budget annexe Lotissement de la Rousse

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement de la Rousse qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	8 128.28 €	- €	8 128.28 €
	Dépenses	8 162.28 €	8 128.28 €	16 290.56 €
Solde d'exécution		- 34.00 €	- 8 128.28 €	- 8 162.28 €
Résultat reporté n-1		- €	- €	- €
Total		- 34.00 €	- 8 128.28 €	- 8 162.28 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	- €	- €
	RAR Dépenses	- €	- €	- €
Solde des restes à réaliser			- €	- €
Résultat cumulé		- 34.00 €	- 8 128.28 €	- 8 162.28 €

Compte tenu du résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de **34 €**, et du résultat déficitaire d'investissement d'un montant de **8 128,28 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reporter en dépenses de fonctionnement au compte 002 la somme de **34 €**

➤ Comptes de Gestion 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2023 pour le budget communal et le budget annexe Lotissement de la Rousse établis par le trésorier municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion qui sont conformes aux comptes administratifs.

➤ Budgets Primitifs 2024

↳ Budget Primitif 2024 Commune

M. René VALORGE présente le budget primitif 2024 préparé par la Commission Finances qui s'équilibre à **1 347 158,77 €** en section de fonctionnement et à **1 109 805,28€** en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement les travaux de réaménagement des cours d'école, la création du futur parking à l'arrière de la salle communale avec l'enfouissement des réseaux et la rénovation du parvis de la mairie, ainsi que différents travaux dans les bâtiments communaux.

L'ensemble de ces investissements sont financés sans recours à l'emprunt tout en prévoyant le remboursement anticipé d'un emprunt court terme à hauteur de 180 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 tel que présenté.

✓ **Taux d'imposition 2024**

Après avoir présenté le projet de budget primitif, René VALORGE invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2024.

Il rappelle que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 8 ans et précise que la Loi de Finances pour 2024 permet de faire varier le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans lien avec les autres taxes. Aussi, il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non-bâti qui restent donc fixés respectivement à 31,30 % pour la taxe foncière bâti et à 33,93 % pour la taxe foncière non-bâti. En revanche, il décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans la limite de ce qui est permis par la loi sans incidence sur les autres taux et de le porter à 9,68 % (au lieu de 9,03 %).

Budget Assainissement

René VALORGE présente le budget 2024 du service Assainissement qui s'élève à **120 132,99 €** en section d'exploitation et à **2 142 855,10 €** en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement le déplacement de la station d'épuration avec la création d'une station de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux et le remplacement des réseaux annexes de transfert des effluents depuis les différentes antennes du réseau assainissement.

Un emprunt de 900 000 € a été inscrit afin de permettre le financement de cet investissement, le montant de cet emprunt sera affiné en fonction des financements obtenus et du résultat de la consultation des entreprises. Celui-ci sera probablement scindé en 2 emprunts avec des durées de remboursement distinctes pour la partie station d'épuration et pour la partie réseaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du service Assainissement tel que présenté.

✓ **Redevance Assainissement**

René VALORGE rappelle que le service assainissement étant géré par un budget annexe, il doit obligatoirement s'équilibrer grâce à ses propres ressources et notamment par le produit de la redevance qui constitue la seule ressource régulière de ce service.

Il présente au Conseil Municipal l'état de la dette sur 20 ans en intégrant les futurs emprunts pour la station d'épuration, qui démontre la nécessité de dégager des recettes supplémentaires.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de revaloriser le montant de la part fixe en la portant à 50 € par an (au lieu de 35 €) et d'appliquer une hausse de 0,13 € sur la part variable, désormais fixée à 1,35 €/m³

consommé. Cette revalorisation représente une augmentation de 25,40 € par an pour un foyer consommant 80 m³.

Budget annexe Lotissement La Rousse

René VALORGE présente au Conseil Municipal que le budget primitif 2024 pour le budget annexe « Lotissement de la Rousse » pour ce lotissement qui s'équilibre à 142 313,28 € en fonctionnement. Pour la section d'investissement, des crédits en dépenses sont prévus à hauteur de 77 964,56 € et en recettes à hauteur de 80 570,28 €. Ce budget est donc proposé en suréquilibre pour la section d'investissement.

Ce budget comprend en dépenses les travaux de viabilisation des lots, le transfert du terrain d'assiette du lotissement et en recettes le produit de la vente des lots. Les travaux de viabilisation de ce lotissement s'étant terminés au 1^{er} trimestre 2024, ce budget devrait être clos cette année après la vente des lots.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 pour le budget annexe « Lotissement de la Rousse » tel que présenté.

III. DEPLACEMENT DE LA STATION D'EPURATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE ET DU DEPARTEMENT

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux en remplacement de la STEP actuelle qui présente des problèmes fonctionnels et structurels. Ce projet fait suite à une étude de faisabilité et a été intégré en priorité n°1 au programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement. Le déplacement de l'unité de traitement a également pour objectif d'implanter la station en dehors de la zone inondable du Sornin, mais nécessite la création de postes de refoulement secondaires et le renouvellement du réseau gravitaire en amont de la station.

Il présente l'avant-projet établi par le Cabinet Réalités qui a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération et détaille les coûts estimatifs de ce projet qui s'élèvent à 1 788 725 € HT, soit 2 146 470 € TTC au total.

Il indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a inscrit la station d'épuration de la commune dans la liste des systèmes prioritaires au 11^e programme, et du Département de la Loire dans le cadre de l'appel à partenariat « Eau et milieux aquatiques ».

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux de 1100 EH et des réseaux annexes tel que présenté qui a été inscrit au Budget Primitif et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Loire la subvention maximum possible.

IV. LOTISSEMENT DE LA ROUSSE

➤ *Fixation du prix de vente des lots*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 mars dernier, il avait fixé le prix de vente des lots à 13 700 € par lot.

Il indique au Conseil Municipal que depuis, trois acquéreurs ont transmis une proposition d'achat pour 2 lots chacun au tarif fixé par le Conseil Municipal et présente ces offres d'achat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente des lots aux acquéreurs suivants :

- Lot n°1 cadastré B 2419 d'une surface de 224 m² et lot n°2 cadastré B 2420 d'une surface de 234 m² à M. Baptiste THOMAS et Mme Cathy PACAUD
- Lot n°3 cadastré B 2421 d'une surface de 226 m² et lot n°6 cadastré B 2424 d'une surface de 173 m² à M. Pierre THOMAS et Mme Mélody BACOT
- Lot n°4 cadastré B 2422 d'une surface de 208 m² et du lot n°5 cadastré B 2423 d'une surface de 191 m² à M. Julien THOMAS et Mme Clémentine ALLARY-THOMAS

Ces ventes se feront au prix fixé par le Conseil Municipal, soit 13 700 € TTC par lot et les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs

V. PERSONNEL :

➤ *Modification du temps de travail du poste d'ATSEM*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 5 juillet 2022, il avait créé un poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à temps complet, occupé par un agent contractuel dans le cadre du 5°) de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

Il explique que l'agent qui occupe ce poste souhaite diminuer son temps de travail à hauteur de 30,52 heures hebdomadaires pour convenances personnelles. Il précise que cette diminution est possible grâce à une réorganisation du service.

Il propose donc au Conseil Municipal de diminuer le temps de travail de ce poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à raison de 30,52 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal approuve la modification du temps de travail du poste d'ATSEM Principal de 2ème classe telle que présentée. Cette modification prendra effet au 18 avril 2024.

VI. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A L'INTERCOMMUNALITE :

➤ *Approbation du transfert au 1er janvier 2025*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la Loi NOTRé a posé le principe d'un transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Il rappelle également qu'afin d'anticiper ce transfert, les communes du territoire de Charlieu-Belmont Communauté se sont engagées dans une démarche d'harmonisation des pratiques et ont pour cela signé une charte.

Les principaux objectifs fixés dans cette charte étant respectés et afin d'éviter deux transferts simultanés de compétences (eau et assainissement) lors d'une année électorale (municipale), le conseil communautaire de Charlieu Belmont a délibéré le 21 mars 2024 pour un transfert anticipé de la compétence assainissement au 1er janvier 2025, qui doit être à son tour validé par les Conseils Municipaux.

Il explique que ce transfert de compétence implique le transfert systématique des résultats des budgets annexes d'assainissement, chaque commune devant s'efforcer de transférer des résultats au moins à l'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert anticipé de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2025.

Le Maire,
René VALORGE